

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement

Séance du 29 juin 2016

de SARREBOURG

Convocation en date du 22 juin 2016

Conseillers élus : 15

Sous la présidence de M. MOUTIER Joseph, Maire

Conseillers en fonction : 14

Membres présents : Messieurs WAGNER-UNTERNER-Madame
BASSOMPIERRE- adjoints au Maire

Conseillers présents : 11

Messieurs HIESIGER-REDINGER-METZINGER-RICHERT- GERBER- ALBACH -
Madame GARDYJAS-Conseillers municipaux

Membres absents excusés : Madame OBERLE a donné pouvoir à Monsieur
WAGNER-Messieurs MULLER - TALIDE-

197/ Désignation du secrétaire de séance

198/ Programme des travaux sylvicoles 2016

199/Remboursement de charges au conseil de fabrique

200 / Location de la Salle St Michel

201/Snack le Chalet

202/ Tarif journalier au port

203/ Indemnité de mission des préfectures

204-205/ Modifications budgétaires

206/Demande de subvention

207/ Reversement CAF à Familles Rurales

Délibération n ° 2016-6-197

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance.

Délibération n ° 2016-6-198

Objet : Programme des travaux sylvicoles 2016

Le maire présente au conseil municipal le programme des travaux qu'il serait utile d'entreprendre en forêt communale pour cette année 2016 à savoir entretien du parcellaire-crédation du périmètre-entretien des accotements et talus.

Les travaux s'élèvent à 3 740.00 € H.T.

-Par souci d'homogénéité et pour faciliter l'exploitation forestière, ONF voudrait échanger, proportionnellement, un pour un, des terrains lui appartenant avec des terrains propriétés de Lutzelbourg.

Deviendraient propriété ONF : section 8 –les parcelles n° 43 de 4.392 m2,
n°44 de 104 m2
n°45 de 41 m2

Section 9-la parcelle n°54 de 1.825 m2

Soit un total de 6.362 m2.

En échange deviendrait propriété de la commune une partie de la parcelle n°77 de la section 7, également de 6.362 m2 contiguë à nos propriétés.

Les frais afférents à ces mutations sont à la charge d'ONF.

De même, pour en faciliter l'entretien le maire propose au conseil municipal la sortie du régime forestier des terrains, propriétés de la commune, qui sont proches des habitations.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

Donne son accord sur ces propositions,

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget
- autorise le maire à signer et à effectuer les démarches relatives à ces délibérations.

Délibération n ° 2016-6-199

Objet : Remboursement de charges au conseil de fabrique

Pour répondre à la demande du conseil de fabrique le Maire propose au conseil municipal de rembourser au conseil de fabrique la dernière facture EDF d'un montant de 751.11 € qui correspond essentiellement à la consommation d'électricité durant les travaux de réhabilitation du presbytère.

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération n ° 2016-6-200

Objet : Location de la Salle St Michel

Des parents de petits Lutzelbourgeois pensent que le prix de location de la salle St Michel pour une après-midi d'anniversaire, 80 €, même prix que pour l'utilisation de tout un week-end, n'est proportionnellement pas juste.

Le maire propose au conseil de faire ce cadeau d'anniversaire aux enfants scolarisés dans notre commune en mettant gratuitement à leur disposition cette salle un après-midi, hors week-end, pour leur fête d'anniversaire.

Après délibération, le conseil à la majorité de 6 voix pour vote un tarif de location de 10 €.

Délibération N°2016-6-201

Objet : Snack le Chalet

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier le tarif de la permission de voirie dont bénéficie M.Borowiak pour les mois de septembre et octobre et de maintenir le tarif de 200 € mensuel quel que soit le mois.

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2016-6-202

Objet : Tarif journalier au port

Le Maire propose au conseil municipal de pratiquer le tarif bateau hôtel à tous les bateaux désirant se brancher sur le coffret 380 volts, (stationnement, avec fourniture d'eau, d'électricité et ramassage d'ordures ménagères.)

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2016-6-203

Objet : Indemnité de mission des préfectures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Sur proposition du maire, le conseil municipal à 10 voix pour- 2 abstentions

DECIDE l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FIXE les taux moyens de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures comme suit :

Grades concernés	Taux moyen de référence annuel
Adjoint d'animation 1° & 2 ^{ème} classe	1 153.00 €- coefficient 3

Délibération N°2016-6-204

Objet : Modification budgétaire N°1 -service eau

Dépenses

C/673 +100 €
c/615 +1 900 €

Recettes

C/7788 +2000 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2016-6-205

Objet : Modification budgétaire N°1 –budget général

Dépenses

Opération 1604-matériel de voirie
C/21571 + 8 000 €

Recettes

C/1641 +10 000 €

Opération 1605-matériel informatique
c/2184 + 2 000 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2016-6-206

Objet : Subvention au 1^{er} Régiment d'Infanterie

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande du 1^{er} Régiment d'Infanterie d'une subvention pour la réalisation d'un mémorial.

Compte tenu que la commune a réalisé elle-même, à ses frais et sans aide extérieure une stèle d'hommage aux victimes des guerres, le conseil municipal après délibération, décide de ne pas répondre positivement à cette demande.

Délibération N°2016-6-207

Objet : Reversement de subvention à « Familles rurales »

Le Maire propose au conseil municipal de reverser systématiquement, chaque année, à l'association « Familles rurales de Hultehouse », la subvention pour l'organisation des centres aérés que la CAF verse à la commune de Lutzelbourg pour les activités camp d'été jeunes.

En effet ces activités sont financées exclusivement par « Familles rurales de Hultehouse », mais c'est à Lutzelbourg qu'est payée la subvention correspondante.

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2016-6-208

Objet : vente du tracteur-tondeuse

Le maire propose au conseil municipal de vendre le tracteur-tondeuse au prix de 1250 € selon l'offre reçue ce jour.

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Divers

Objet : Exercice du droit de préemption.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a utilisé la délégation du 11 avril 2014 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption et a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien suivant :

- 3 chemin du Bähnel appartenant à Monsieur et Madame Zanin cadastré section 2-183/23.
- 4 impasse du moulin appartenant à la SCI du Moulin cadastré section 3-132/22.
- 12 rue Ackermann appartenant à Monsieur Radtkowsky cadastré section 2/71.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour copie conforme
LUTZELBOURG, le 29 juin 2016

Le Maire, Joseph Moutier.